

Campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique

PAGE D'INFORMATION RELATIVE AUX ACTIONS NATIONALES MENEES
PAR VOTRE PAYS POUR COMBATTRE LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES

SAINT MARIN

I. Campagnes nationales

1. Votre gouvernement mène-t-il actuellement une campagne nationale pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ?
Oui Non

2. Votre gouvernement a-t-il mené par le passé une campagne nationale pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ?
Oui Non
Si oui, quelle(s) année(s)

3. Votre gouvernement envisage-t-il de mener une campagne nationale pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ?
Oui Non
Si oui, quelle(s) année(s)

Merci de donner une brève description de la campagne nationale actuelle ou passée, dans les cadres prévus à cet effet :

- a. Slogan de la campagne
"BASTA!" "Ça suffit!"

- b. Durée de la campagne
du 29 novembre 2006 jusqu'en mars 2008

- c. Buts de la campagne, messages et/ou objectifs
 - 1- Information et sensibilisation de l'opinion publique
 - 2- Formation intégrée du personnel qui opère dans le secteur sanitaire, social et de la police
 - 3- Suivi du phénomène avec un recueil approprié de données commencé le 1 novembre 2006
 - 4- Révision des lois en vigueur (Code Pénal et loi sur le Droit à la famille)
 - 5- Mise en place de mesures de soutien et protection des victimes.

d. Résultats attendus ou obtenus

1- Rapport sur l'état actuel de la normative saint-marinaise sur la violence à l'égard des femmes et relatives lignes d'intervention

2- Mise en place d'une ligne téléphonique gratuite pour le soutien des femmes à partir de février 2007

3- Approfondissements sur le thème de la violence en collaboration avec l'université et le lycée

4- Groupe de travail avec toutes les associations culturelles et de bénévolat pour l'organisation d'initiatives culturelles sur la totalité du territoire qui se dérouleront au cours de l'année 2007.

e. Adresse du site web consacré à la campagne

<http://www.esteri.sm/> (voir page consacrée à la présidence du Conseil de l'Europe)

II. Plan d'action national

1. Votre gouvernement a-t-il adopté un plan d'action national pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ?

Oui Non

Si oui, quelle année

2. Votre gouvernement met-il en œuvre actuellement un plan d'action national pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ?

Oui Non

3. Votre gouvernement a-t-il mis en œuvre par le passé un plan d'action national pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ?

Oui Non

Si oui, quelle(s) année(s)

4. Votre gouvernement envisage-t-il de mettre en œuvre un plan d'action national pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ?

Oui Non

Si oui, quelle(s) année(s)

Merci de donner une brève description du plan d'action national, dans les cadres prévus à cet effet :

a. Buts, activités et résultats attendus ou obtenus du plan d'action national

b. Durée du plan d'action national

- c. Adresse du site web consacré au plan d'action national

III. Task force nationale/groupe de travail inter-agences pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique

- a. Votre gouvernement a-t-il mis en place une task force nationale ou un groupe de travail inter-agences pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique ?

Oui Non

- b. Si oui, merci de donner une brève description de cet organe, en mentionnant sa composition, sa mission, sa durée ainsi que les résultats attendus

Constitution d'un groupe sur la base d'une délibération du gouvernement adoptée le 27 novembre 2006, composé de responsables ou de délégués des trois corps de police ainsi que des services socio-sanitaires qui a pour but de définir les modalités de collaboration entre les différents services y compris le recueil de données, organisation de cours de formation intégrée pour le personnel, mise en place du projet du "téléphone rose".

IV. Information complémentaire sur les actions nationales menées pour combattre la violence à l'égard des femmes